



Subventionnement de la formation des adultes

Appel à projets pour les années civiles 2025-2026

1. Contextualisation

Le Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes SOPFA invite les prestataires de formation à lui soumettre leurs **demandes de subventions pour les années civiles 2025-2026 y compris les pièces justificatives mentionnées dans le formulaire de demande jusqu'au 30 septembre 2024.**

Les prestataires de formation n'ayant jamais déposé de demandes auprès du SOPFA, ainsi que les prestataires soutenus qui souhaitent élargir leur offre, sont priés de prendre contact préalablement.

Le document présent décrit les changements par rapport à l'appel à projets 2023 et ne remplace pas la lecture du guide à l'usage des prestataires de formation pour le subventionnement d'offres de formation des adultes révisé. **Les changements introduits en 2023 sont maintenus. Les nouveaux changements concernent :**

- > le renouvellement de l'appel à projet sur deux ans sur la base de l'appel d'offre 23-24.
- > La suppression des cours de niveau C1-C2 et anglais dans les thèmes C et D.
- > La définition des cours mixtes selon les critères du SEFRI.
- > La conception d'un nouveau format commun du rapport final et intermédiaire avec les services cantonaux IMR et SASoc afin d'en faciliter l'usage et la lecture.
- > La subvention des espaces d'apprentissage ne fait pas partie de cet appel à projets.

Le document présent et le guide précité sont publiés sous la rubrique **Appel à projets 2025-2026** sur le site web du SOPFA : www.fr.ch/cba > *Pour les associations professionnelles* > *Subventionnement de la formation des adultes* :

Sous cette rubrique se trouvent les documents suivants :

1. Appel à projets 2025-26 : formation des adultes
2. Guide à l'usage des prestataires de formation – Subventionnement d'offres de formation des adultes
3. Formulaire de demande – Subvention formation des adultes en 2025-26
4. Modèle budget pour nouveaux prestataires - Subvention formation des adultes 2025
5. Formulaire publication offre de cours compétences de base sur weiterbildung.swiss et orientation.ch
6. Aide-mémoire indicateurs CBA SEFRI
7. Annexe données quantitatives
8. Document de référence – Encouragement des compétences de base chez les adultes 2025-2028 SEFRI
9. Directives cantonales pour le subventionnement de la formation des adultes

Sur ce site se trouvent également les bases légales auxquelles les documents susmentionnés font référence.

L'annonce de l'appel à projets a été envoyée par voie électronique aux prestataires de formation qui ont déjà bénéficié de subventionnement du SOPFA de 2022 à 2024, ainsi qu'aux membres de la

Commission cantonale pour la formation des adultes (CCFA) priés de le relayer dans leurs réseaux. De plus, il est diffusé auprès d'un public plus large via la page LinkedIn du SOPFA.

2. Publication des cours CBA

Les cours CBA subventionnés par le SOPFA doivent impérativement être intégrés dans la base de données de la FSEA. Ces informations sont publiées sur les sites web www simplement-mieux.ch/fr-bourg (accès au chèque) et www.weiterbildung.swiss. De plus, le SOPFA gère leur publication sur le site web www.orientation.ch.

- 1) **Pour vos cours déjà publiés**, nous vous prions de mettre à jour les données directement sur le compte <https://admin.alisearch.ch> de la FSEA et de communiquer les modifications à Mme Annelies Meyer-Ruchti (annelies.meyer-ruchti@fr.ch) du SOPFA pour leur mise à jour sur le site www.orientation.ch.

Pour les cours commençant en début d'année civile 2025, merci de faire le nécessaire dans les meilleurs délais.

En cours d'année, le SOPFA (contact annelies.meyer-ruchti@fr.ch) vous contacte pour effectuer une vérification des informations sur le site www.orientation.ch

- 2) **Pour chaque nouveau cours**, vous remplissez un formulaire par cours, document « Publication des cours CBA sur orientation.ch » et le transmettez avec votre demande de subvention.

Selon l'aide-mémoire indicateurs du SEFRI, une offre de cours est une offre pédagogique dont la durée peut être mesurée. Elle peut se répéter durant l'année et est alors comptée comme une seule offre.

Le SOPFA vous informe dans sa décision, si ce/s nouveau/x cours est/sont accepté/s dans la catégorie des CBA. Vous pouvez dès lors effectuer directement la publication par votre compte <https://admin.alisearch.ch> de la FSEA. Pour obtenir un accès, contactez M. Daniel Meister de la FSEA (contact : daniel.meister@alice.ch). La publication sur www.orientation.ch se fait en parallèle par Annelies Meyer-Ruchti. **Si les données de cours sont à modifier**, vous devez

1. modifier les données sur www.weiterbildung.swiss vous-même,
2. pour www.orientation.ch, annoncer les changements à Mme Annelies Meyer-Ruchti.

3. Renseignement

Pour tout complément d'information veuillez-vous adresser à :

Contact :

Service de l'orientation professionnelle et de la formation des adultes (SOPFA)

Carole Müller-Widmer, responsable du programme CBA

Route des Arsenaux 41

1700 Fribourg

Téléphone : 026 305 41 86

Courriel : carole.mueller-widmer@fr.ch